ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

I. Office qui envoie la déclaration : **Office des brevets de la République de Bulgarie**

52b, boul.Dr.G.M.Dimitrov, BG-1797 Sofia, BULGARIE, *www.bpo.bg*

II. Numéro de l'enregistrement international : **947196**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : ***Wm. Wrigley Jr. Company***

IV. ☒ Protection pour tous les produits et/ou services

Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés (règle 18*ter*.2)i)).

☐ Protection pour une partie seulement des produits et/ou services

Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18*ter*.2)ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire) :

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

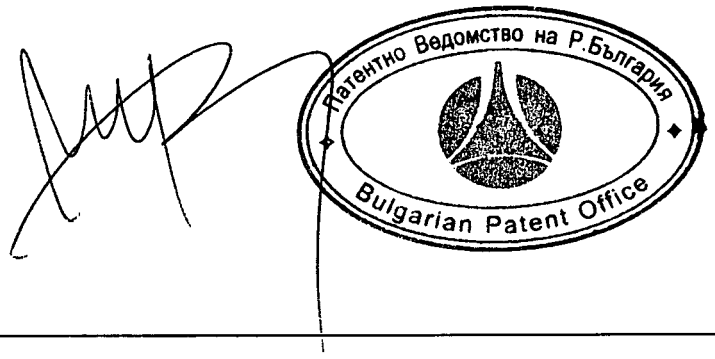

VI. Date : **le 11 juillet 2011**